

Appel à projets Émergence/Exploratoire 2026

Cet appel à projets 2026 est interne à l'UL mais est ouvert à toutes les unités de recherche dont l'UL est tutelle.

Objectifs et cadrage général

L'appel à projets Émergence/Exploratoire 2026 est un **appel à projets "blanc"** (non thématique), dont l'objectif est d'initier des **projets répondant à une question de recherche originale**.

Une enveloppe de 400k€ permettra de financer **environ 20-25 projets d'un montant maximal de 20k€ chacun**. Les sommes allouées devront être dépensées pour 40% sur l'année civile 2026 et pour 60% sur l'année civile 2027.

Modalités de l'appel à projets

Les projets proposés ne doivent pas venir en complément d'un projet déjà financé par ailleurs.

L'appel à projets vise :

1. Les projets permettant de **relancer l'activité de recherche et/ou d'accompagner une phase de reconversion thématique autour d'idées originales**. Cela peut notamment concerner les enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, chercheurs, chercheuses (hors Biatss/ITA) ayant eu des charges d'enseignement très conséquentes, venant de quitter des fonctions administratives ou pédagogiques lourdes, revenant de congé maternité/paternité, de congé longue maladie, ayant été affectés à titre personnel par des restructurations d'unités de recherche, etc...
2. Les projets portés par des enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, chercheurs, chercheuses (hors Biatss/ITA) ayant déjà une activité de recherche au sein d'une unité de l'UL et souhaitant **développer une autonomie autour d'idées originales non mises en œuvre au sein de l'unité jusqu'à présent**. Dans ce contexte, ces projets peuvent permettre de favoriser de nouvelles collaborations (y compris à l'intérieur des unités de recherche) ou de sortir d'un isolement scientifique.

Les enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, chercheurs et chercheuses hors UL ou périmètre UL ne sont pas éligibles. De même, il ne pourra être accepté qu'un seul dossier par candidat.e.

Dans le cadre du budget demandé, seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles. Par dépenses de fonctionnement, il faut comprendre les dépenses ou l'achat de petits matériels, fluides, consommables, ouvrages et documents scientifiques, matériel informatique (logiciels spécifiques uniquement), missions et frais liés aux séminaires et colloques, gratifications de stage, reproduction de documents, démarches expérimentales et empiriques et/ou séminaires d'échanges scientifiques, Les dépenses de matériel bureautique (ordinateur, matériel informatique récurrent, ...) et les frais de personnels (CDD, doctorants, post-doctorants, ...) ne sont pas éligibles.

Calendrier et dépôt des projets

L'appel à projets est lancé le 18 novembre 2025. Le **dépôt des dossiers** (cf. trame jointe – 7 pages maximum - le dossier pouvant être expertisé par des non-spécialistes, il devra être rédigé en conséquence) aura lieu **entre le lundi 24 novembre 2025 et le vendredi 09 janvier 2026 à minuit** dans l'application dédiée à l'adresse suivante :

<https://appel-projets-ul-epst-region.univ-lorraine.fr/>

Le dépôt du dossier sur l'application générera automatiquement l'envoi d'un courriel à la directrice ou au directeur du laboratoire de la/du déposant(e), l'invitant à valider ou refuser le projet dans l'application. La/le déposant(e), les directrices et directeurs de laboratoires et de pôles scientifiques pourront visualiser dans l'application l'état des dossiers (dossier en attente de validation, dossier validé ou dossier refusé) chacun dans leur périmètre.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Le contexte professionnel et, le cas échéant, personnel du porteur ou de la porteuse de projet,
- La qualité et l'originalité du projet,
- La description des objectifs scientifiques et des approches mises en œuvre,
- Les perspectives attendues,
- L'adéquation du projet avec le budget (20 k€ maximum).

Après une phase d'expertise par les membres du Conseil Scientifique courant janvier-début février, les projets seront examinés lors de la séance du **Conseil Scientifique plénier du 03 mars 2026** pour sélection finale.

Au terme des projets, il sera demandé aux porteurs/porteuses un rapport scientifique ainsi qu'un récapitulatif simple des dépenses effectuées (fin 2027-début 2028). Les porteurs/porteuses seront par ailleurs amené(e)s à présenter leurs résultats lors d'une restitution qui se tiendra à l'été 2028.

Pour toute question : drv-sdar-contact@univ-lorraine.fr